



Vente d'une maison héritée malgré indivision

Par **gégé**, le **01/06/2009** à **15:11**

Bonjour, nous sommes cinq enfants en droit de succession des biens de notre père et mère décédés. Comme il n'y a pas de testament, la répartition des biens, maison et capital, se fait à part égale entre les enfants. Après entente et accord entre quatre enfants sur le fait de vendre la maison à un fils d'une des sœurs, la cinquième sœur s'oppose à cette vente. Ma question est de savoir s'il existe ici un droit de majorité? Ou s'il y a une autre possibilité pour pratiquer la vente de la maison afin qu'elle reste dans la famille malgré cette indivision? merci d'avance.